



FAIRE DE LA DONNÉE L'INNOVATION DE DEMAIN



# Groupe de travail OCS GE2

# Production – Contrôle / Tests

Vendredi 5 mai 2023 - 10h00 – Visio



# Introduction

# Ordre du jour (10h à 11h30)

- *Rappel LCR et pontage*
- Phase de test : production et contrôle
- Echanges et retours du GT sur les zones tests
- Prochaines étapes
- Point ENAF et diffusion de données





LCR et pontage

# LCR actuelle

Le 24 août 2021 est parue une loi visant à lutter contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets : la Loi Climat et Résilience (LCR). Cette loi demande notamment la division par deux du rythme d'artificialisation des sols en 2030 pour atteindre le zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050. Son décret n° 2022-763 du 29 avril 2022 relatif à la nomenclature de l'artificialisation des sols pour la fixation et le suivi des objectifs dans les documents de planification et d'urbanisme propose une nomenclature pour piloter à partir de 2030 la consommation des territoires. Par simplification, nous parlerons de nomenclature LCR.

## Potentielles évolutions (?) :

10 classes

Fusion 4 et 5

Catégories de surfaces	
Surfaces artificialisées	1° Surfaces dont les sols sont imperméabilisés en raison du bâti (constructions, aménagements, ouvrages ou installations)
	2° Surfaces dont les sols sont imperméabilisés en raison d'un revêtement (artificiel, asphalté, bétonné, couvert de pavés ou de dalles)
	3° Surfaces partiellement ou totalement perméables dont les sols sont stabilisés et compactés, et recouverts de matériaux minéraux
	4° Surfaces partiellement ou totalement perméables dont les sols sont constitués de matériaux composites (couverture hétérogène et artificielle avec un mélange de matériaux non minéraux)
	5° Surfaces couvertes par une végétation non ligneuse à usage résidentiel, de production secondaire ou tertiaire, ou à usage d'infrastructures, de transport ou de logistique
Surfaces non artificialisées	6° Surfaces naturelles, nues (sable, galets, rochers, pierres ou tout autre matériau minéral, y compris les surfaces d'activités extractives de matériaux en exploitation) ou couvertes en permanence d'eau, de neige ou de glace.
	7° Surfaces à usage de cultures, qui sont végétalisées (agriculture, sylviculture) ou en eau (pêche, aquaculture, saliculture).
	8° Surfaces végétalisées constituant un habitat naturel, y compris les surfaces végétalisées qui n'entrent pas dans les catégories 5°, 6° et 7°

# Rappel des règles de production OCSGE2 Vs LCR

Comme évoqué, le décret indique les spécifications du CNIG, les règles de production (UMI, LMI, agrégation etc.) suivent celles des OCS GE. Sous réserve d'évolution à venir (arrêtés), nous partons donc de ce postulat.

	OCS GE2	OCS GE
Echelle d'interprétation	Zone urbaine 1/2000 <sup>ème</sup> ; Zone NAF 1/3000 <sup>ème</sup>	Zone urbaine 1/2000 <sup>ème</sup> ; Zone NAF 1/3000 <sup>ème</sup>
UMI	Niveau 5 en milieu urbain Bâti imperméable : 50m <sup>2</sup> , Imperméable (autre que bâti) : 250m <sup>2</sup> , Perméable 250m <sup>2</sup> . Niveau 4 Entre 300m <sup>2</sup> et 1000m <sup>2</sup> suivant les postes de nomenclature	Zone bâtie : 200m <sup>2</sup> Zone construite et couvertures anthropisées : 500 m <sup>2</sup> Autres postes : 2 500 m <sup>2</sup>
LMI	Entre 5m et 10m suivant les postes de nomenclature	Entre 5m et 10m suivant les postes de nomenclature
Nombre de classe	53	Couverture (14 postes) Usage du sol (17 postes)
Qualité attendue	90% attendu sur l'ensemble des données et 80% minimum par poste	95% au niveau 1 85% niveau 2

# Pontage par requêtes SQL

Code LCR	Niveau 5	Niveau 4
1- imperméable bâti	1- Imperméable bâti	
2- imperméable non bâti	2- Imperméable non bâti	
3- perméable minéraux	1- Imperméable bâti	1214 - Cimetières
	3- Perméable	1220 - Equipements eau, [...] 1411 - Emprise réseau ferré 1610 - Espaces en transition
4- perméable composite/dépôt	Néant	Néant
5- perméable végétalisé artificiel	3 - Perméable (non saisis dans le poste LCR 3 et LCR 6)	
6- perméable sol nu naturel ou extraction	3- Perméable Sans niveau 5	1340 - Zones d'extraction 5110 - Cours d'eau et canaux 5130 - Bassins artificiels
7- perméable agricole/sylviculture -		Code 2 - niveau 1 (agricole) hors code 320 - Bosquet Code 3140 - Coupes à blanc [...] Code 3150 - Peupleraie [...]
8- perméable - végétalisé naturel		Code 3 - niveau 1 Code 4 - niveau 1



Phase de test : production et  
contrôle

# Présentation des travaux

Par Matthias Albanese de CLS  
et David Loy de TTI Production

Graphiques préalables et classement des erreurs (Cf présentation)



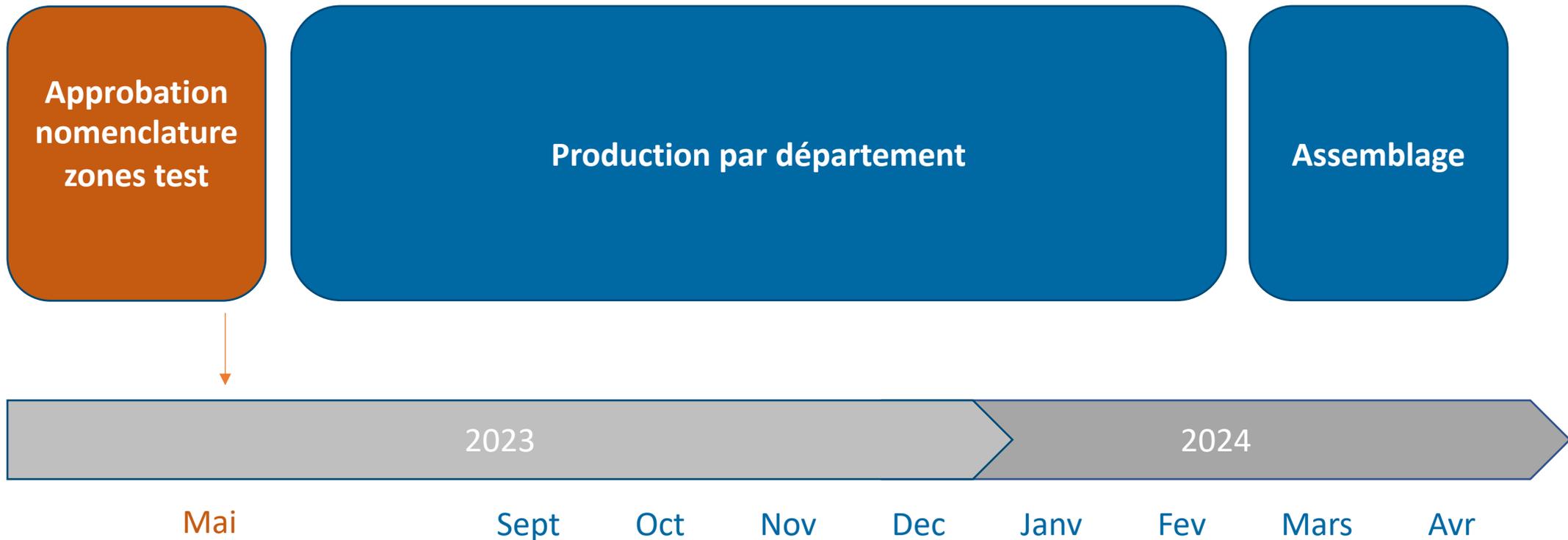


# Echanges et retours du GT sur les zones tests



Prochaines étapes

# Calendrier de production



# Rappel contrôle qualité

	Livraison V1		CQE V1		Livraison V2		CQE V2		Livraison V3		CQE V3	
	Livraison V1	1 MOIS		1 MOIS		2 semaines		2 semaines		3 Jours		
			Fin de recette V1		Livraison V2		Fin de recette V2		Livraison V3		Fin de recette V3	
OCSGE 67 BAS-RHIN												
20%												
80%												
OCSGE 88 VOSGES												
OCSGE 51 MARNE												
OCSGE 57 MOSELLE												
OCSGE 68 HAUT-RHIN												
OCSGE 54 MEURTHE-ET-MOSELLE												
OCSGE 55 MEUSE												
OCSGE 08 ARDENNES												
OCSGE 52 HAUTE-MARNE												
OCSGE 10 AUBE												
Assemblage régional												

Dépôt fichiers



	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	Semine5	Semaine 5	Semine6	Semaine 6
Consultation du Groupe Projet								
Travail CQE								
Reprise éventuelle lot 1 ou 2								

X 10 Blocs pour 1 Millésime + mutations



# Participants au contrôle qualité

- ❖ Clara Leveque
- ❖ Xavier Cheippe
- ❖ Nicolas Volkringer
- ❖ Jean-Marc Hanczyck
- ❖ Elodie Monnet
- ❖ Laurent Weibel
- ❖ Stéphane Martin
- ❖ Cédric Parent
- ❖ Julien Guérard
- ❖ Yann Grosshans
- ❖ Stéphane Rémy
- ❖ Autres participants du GT

# Prochains rendez-vous

- ❖ Lancement du premier contrôle : date à convenir ensemble
- ❖ Contrôle dep 67 1<sup>er</sup> partie (20%) – livraison le 9 juin pour 2 semaines de contrôle
- ❖ Contrôle dep 67 2<sup>nd</sup> partie – Juillet

Ouverture des contrôles : alerte par mail de David Loy de TTI Production – Soyez prêts 😊

Il y aura des contrôles sur le niveau 4 et le niveau LCR



# Point ENAF et diffusion de données



# ENAF : Interface de qualification repensé

1 seul affichage  
Analyses avancées pour présenter les variantes ENAF

Même présentation que les indicateurs OCSGE2 :  
%, stock et variation ENAF/Non ENAF

Documentation mise à jour

Instanciation de vues (OCSGE2, ENAF)

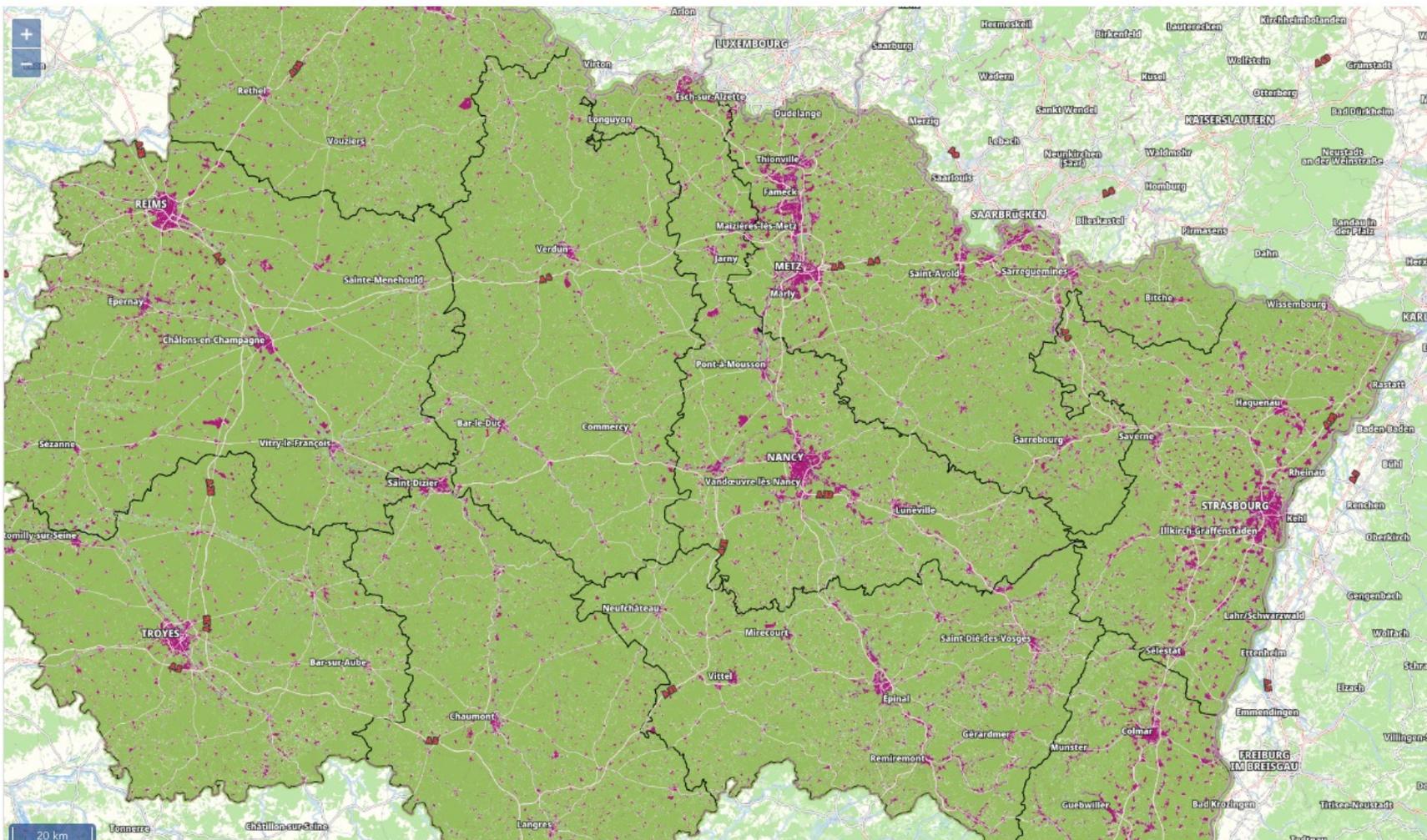
Limite les confusions et calculs non appropriés

Cohérence de l'application  
Meilleure lisibilité

Anticipation de l'arrivée des indicateurs LCR  
(échanges GT à prévoir pour la mise en ligne)

A vos avis et constats

le lien vers le site de test : <https://ocs-qua.geograndest.fr/explore>



Millésime  
2019



COMPARER LES MILLÉSIMES

VUE OCSGE2

VUE ENAF

### Région Grand Est

Surface totale du territoire : 57 705 km<sup>2</sup>

Millésimes : 2018-2019

Analyses avancées



	Total (2018-2019)	Variation (Depuis 2007-2010)
ENAF	94.16 % 5 433 290.17 ha	-0.35 % -19 215.89 ha
Non ENAF	8.05 % 464 662.90 ha	+4.31 % +19 216.62 ha

ENAF: Espaces naturels agricoles et forestiers

Portrait de territoire

Méthodes de calcul



# Mise en ligne des données tache artificialisée

## Téléchargez les données de la tache artificialisée

La tache artificialisée est une cartographie automatique faite à partir d'images satellitaires résultant des travaux effectués par A2S et le groupe de travail d'enrichissement des données de l'OCSGE2.

La production est réalisée par un calcul massif et automatisé, sur la base de méthodes d'Intelligence Artificielle par la plateforme A2S, avec des chaines de traitement dédiées sur calculateur Haute Performance. Les données de bases (matière première) utilisées pour la production de la tache artificialisée sont constituées principalement par des séries temporelles pluriannuelles d'images satellitaires issues de la constellation européenne Sentinel. Les images mobilisées sont celles à haute résolution spatiale (10 m), à haute fréquence temporelles (acquisition tous les 5 jours) et gratuites.

Sélectionnez un millésime, un produit et un territoire pour filtrer la liste des données disponibles.

### Télécharger les données de la Tache Artificialisée

#### Téléchargez les données de la tâche artificialisée

**Année:**

Tous 2018 2019 2020 2021

**Produit:**

Tous Mosaïque Fréquence Urbain raster Urbain vecteur

**Territoire:**

Tous Région D08 D10 D51 D52 D54 D55 D57 D67 D68 D88

Fichier: 2018\_Frequence\_Urbain\_Raster10m\_Grand\_Est\_V2.tif

undefined undefined undefined

Télécharger

Métadonnées

Sur la page du GT

<https://www.datagrandest.fr/portail/fr/projets/occupation-du-sol#>

The logo for DATA GRAND EST features a stylized 'C' composed of three concentric white arcs on the left. To its right, the word 'DATA' is written in a large, bold, white sans-serif font, with a dot above the 'A'. Below 'DATA', the words 'GRAND EST' are written in a smaller, bold, white sans-serif font.

# DATA GRAND EST



[DATAGRANDEST.FR](http://DATAGRANDEST.FR)

The logo for the Prefet de la Région Grand Est features a small French flag icon above the text. The text is in a bold, sans-serif font, with 'PRÉFET' on the first line, 'DE LA RÉGION' on the second, and 'GRAND EST' on the third. Below this, the words 'Liberté', 'Égalité', and 'Fraternité' are stacked vertically in a smaller font.

**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

The logo for La Région Grand Est features the text 'La Région' in a small font above the word 'Grand Est' in a large, bold, sans-serif font. A horizontal line is positioned below 'Grand Est'.

La Région  
**Grand Est**

